

# BILAN

des dispositifs de garantie  
du **plan de relance**  
mis en place par l'AFD en  
**Outre-mer**

Agence Française de Développement

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)



**afd**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

# Sommaire

<b>Etat des lieux et chiffres clés</b>	<b>3</b>
<b>1. L'AFD met en place en Outre-mer les dispositifs nationaux de garanties destinés aux entreprises</b>	<b>4</b>
1.1. Deux types de garanties pour remédier à des difficultés conjoncturelles	4
1.2. L'AFD fortement mobilisée	4
<b>2. Les caractéristiques des aides distribuées par l'AFD</b>	<b>6</b>
2.1. Une production dynamique en 2009	6
2.2. Une forte concentration des bénéficiaires en Guadeloupe, Martinique, à la Réunion, ainsi qu'en Polynésie française	6
2.3 Les produits de garantie à court terme ont été privilégiés en volume	7
2.4 Les TPE/PME ont plus largement bénéficié du dispositif	7
<b>3. L'impact des aides distribuées par l'AFD</b>	<b>8</b>
3.1 Plus de 11 000 emplois sécurisés par les garanties du plan de relance	8
3.2 Des volumes significatifs par rapport à l'activité de garantie « classique » de l'AFD	8
3.3 Des volumes en adéquation avec les autres dispositifs de soutien mis en place dans les DOM	8
3.4 Des garanties en phase avec la structure des économies locales	8
<b>Conclusions et perspectives 2010</b>	<b>10</b>

# Bilan des dispositifs de garantie du plan de relance mis en place par l'AFD en Outre-mer

## Etat des lieux

Après une longue période de croissance soutenue, la plupart des collectivités d'Outre-mer ont dû faire face, au cours de l'année 2009, à une série de chocs économiques et sociaux, dont les conséquences ont été particulièrement importantes<sup>1</sup>.

Aux effets de la crise économique internationale se sont ajoutés des facteurs spécifiques comme le ralentissement de la commande publique, la diminution des constructions de logements ainsi que les mouvements sociaux du début de l'année 2009 dans les départements d'Outre-mer.

Les dispositifs de soutien et de relance<sup>2</sup> mis en place par le Gouvernement ont donc dû relever un double défi en Outre-mer : répondre aux manifestations « communes » de la crise, mais aussi s'adapter aux spécificités des territoires.

Au niveau national, le soutien au financement des entreprises s'est traduit principalement par la mise en place de la médiation natio-

nale du crédit et par la diffusion de nouvelles garanties publiques, destinées à faciliter le recours au crédit bancaire.

Présente dans toutes les collectivités françaises d'outre-mer, l'Agence Française de Développement (AFD) a été choisie par le Gouvernement pour y distribuer ces instruments de garantie. L'établissement public Oséo a été chargé de cette même mission en métropole.

Au terme d'une année de diffusion des garanties du plan national de relance, l'AFD a souhaité réaliser un bilan détaillé de l'impact des aides en Outre-mer, qui ont concerné près de 400 entreprises (au 31 mars 2010).

Ce bilan est destiné aux acteurs locaux et nationaux, dans le cadre de la décision du Gouvernement de proroger les aides du plan de relance en 2010 (les garanties seront attribuées jusqu'au 31 décembre 2010 au lieu du 31 décembre 2009).

1 Seules quelques géographies peu ouvertes sur l'extérieur ou reposant sur une industrie en expansion (Nouvelle-Calédonie) ont été relativement épargnées par le ralentissement économique.

2 Plans annoncés les 2 octobre et 5 décembre 2008

## Chiffres clés

**EN 2009, 332 ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES**

→ **Plus de 11 000 emplois soutenus**

**39 M€ DE GARANTIES OCTROYÉES PAR L'AFD**

→ **Plus de 70 M€ de crédits bancaires mobilisés**

# 1. L'AFD met en place en Outre-mer les dispositifs nationaux de garanties destinés aux entreprises

## 1.1. Deux types de garanties pour remédier à des difficultés conjoncturelles

Les garanties du plan de relance ont été définies en deux étapes :

- le **plan de soutien aux entreprises**, annoncé le 2 octobre 2008, a permis la diffusion **d'une nouvelle garantie de consolidation à moyen terme** des créances bancaires court terme pour les TPE-PME<sup>4</sup> ;
- le **plan de relance** du 5 décembre 2008, a permis d'augmenter la quotité maximale garantie sur les crédits de consolidation (le plafond passait de 60 à 90 %) et d'étendre le produit aux entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI)<sup>5</sup>. Ce plan de relance a également créé **un nouveau produit de garantie sur des crédits bancaires de court terme**, ouvert à la fois aux TPE-PME et aux ETI.

Ces instruments de garantie sont destinés à obtenir un effet levier maximal sur les financements, tout en aidant les entreprises à faire face à des difficultés ponctuelles de trésorerie.

Plus précisément, les produits de garantie du plan de relance en vigueur en 2009 et 2010 sont les suivants :

- la **garantie « Lignes de crédit court terme confirmées » (LCCTC)**, qui a pour vocation de garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmées, destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises.

Les concours garantis sont des lignes de crédit à court terme, obligatoirement confirmées, sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum, au profit d'entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles.

Le **plafond de garantie** est (toutes banques confondues) :

- pour les TPE et PME : 1,5 M€ sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé) ;
- Pour les ETI : 15 M€ sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé)<sup>6</sup>.

La **quotité de garantie** est comprise entre 50 à 90 %, selon les conditions.

- la **garantie « Renforcement de la trésorerie des entreprises » (RTE)**, qui a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment mais pas exclusivement, par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme.

Les concours garantis sont des prêts à moyen terme (durée de deux à sept ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à dix ans), au profit d'entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles.

Les crédits de consolidation doivent s'accompagner d'une augmentation ou, au moins, d'un maintien des concours bancaires globaux.

Le **plafond de garantie** est (toutes banques confondues) :

- pour les TPE et PME : 1,5 M€ sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé) ;
- pour les ETI : 15 M€ sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé)<sup>7</sup>.

La **quotité de garantie** est comprise entre 50 à 90 %, selon les conditions.

## 1.2. L'AFD fortement mobilisée

Acteur pivot du développement des territoires ultramarins et déjà gestionnaire de plusieurs fonds de garantie, l'AFD a été sollicitée par le Gouvernement pour mettre en place en Outre-mer les dispositifs de garanties institués dans le cadre du plan de soutien aux entreprises. Cette mission s'est naturellement prolongée dans le cadre du plan de relance.

### Des instruments de gestion spécifiques

La décision de reprise par l'AFD de la totalité du risque d'épuisement du Fonds DOM a constitué un élément essentiel de ce dispositif, puisqu'elle a permis le redémarrage de l'activité de garantie du Fonds en Martinique mais aussi la mise en place de la garantie RTE au sein du Fonds DOM pour les départements concernés.

Le LCCTC a quant à lui été mis en place dans les départements d'Outre-mer via un fonds spécifique (le fonds LCCTC-DOM).

La Sogefom<sup>8</sup> est le véhicule utilisé pour la mise à disposition de ces garanties auprès des entreprises en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna. Le Fonds de garantie Mayotte (FGM) et le Fonds de garantie de Saint-Pierre et Miquelon (FGSPM)<sup>9</sup> ont été utilisés dans leurs géographies respectives.

Pour ce faire, l'AFD a bénéficié de crédits spécifiques, gérés par les ministères chargés de la Relance et de l'Economie.

4 PME : moins de 250 salariés, selon la définition européenne de la PME dans les DOM.

5 ETI : moins de 5 000 salariés (définition selon le décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008).

6/7 Dans le Pacifique, le plafond de garantie des ETI a été aligné sur celui des TPE et PME, soit 1,5 M€.

En ce moment, plus de 10 000 entrepreneurs d'Outre-mer bénéficient du soutien de l'Agence Française de Développement.  
**Pourquoi pas vous ?**



Prêts, garanties, renforcement du haut de bilan... Vous avez des problèmes de trésorerie, vous souhaitez créer une entreprise, vous avez un projet de développement ou d'innovation ? L'Agence Française de Développement participe au plan national de relance de l'économie et propose des solutions de financement, par l'intermédiaire de votre banque ou de réseaux de proximité.  
**Rendez-vous sur [www.vous-soutenir.afd.fr](http://www.vous-soutenir.afd.fr) ou contactez votre banque.**

**Vous soutenir, c'est une belle entreprise.**



La mise en œuvre du plan de relance s'est accompagnée d'une **forte mobilisation des agences AFD sur le terrain**, particulièrement des équipes « secteur privé ». Toutes les agences de l'AFD ont organisé des séances d'information avec les professionnels mais aussi l'ensemble des établissements bancaires, afin de sensibiliser leur direction et leurs équipes commerciales.

Par ailleurs, une vaste **campagne de communication multimédia** (radio, presse, internet avec le nouveau site [www.vous-soutenir.afd.fr](http://www.vous-soutenir.afd.fr)) a été initiée en septembre et octobre 2009, à destination des entreprises ciblées par ces dispositifs.

Enfin, la diffusion active des instruments du plan de relance s'inscrit dans une politique plus générale de promotion de l'ensemble des outils AFD/Oséo destinés aux PME (garanties de prêts bancaires à moyen et long terme ; préfinancement de la commande publique ; produits de cofinancement d'Oséo...), qui constituent autant de solutions d'accompagnement pour les entreprises qui doivent passer un cap délicat.



→ [www.vous-soutenir.afd.fr](http://www.vous-soutenir.afd.fr)

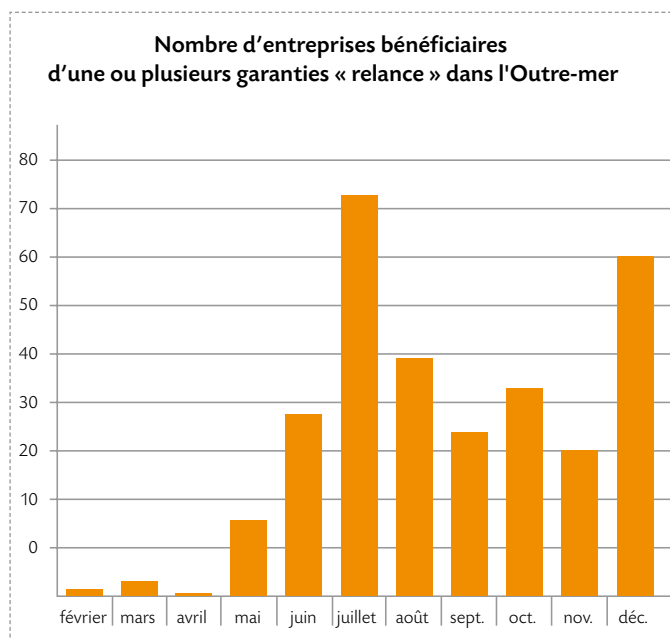
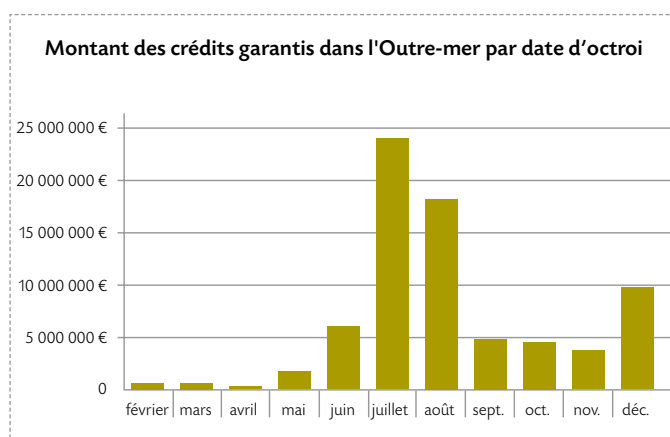
8 La Sogefom est une filiale de l'AFD spécialisée dans l'octroi de garanties de prêts bancaires.

9 Ces fonds de garantie ne sont pas des personnes morales et sont gérés par l'AFD.

## 2. Les caractéristiques des aides distribuées

### 2.1. Une production dynamique en 2009

332<sup>10</sup> entreprises ont bénéficié en 2009 de l'octroi de garanties LCCTC et RTE, pour un montant de garanties de 38,9 M€, ayant permis d'accompagner 70,9 M€ de crédits (soit une quantité moyenne garantie de 55 %). Les graphiques ci-dessous montrent la montée en puissance des dispositifs à partir de juin 2009, date de mise en place effective des dispositifs.



### 2.2. Une forte concentration des bénéficiaires en Guadeloupe, Martinique, à la Réunion, ainsi qu'en Polynésie française

Cette forte concentration des aides dans les départements d'Outre-mer s'explique tout d'abord par les caractéristiques-mêmes de la crise<sup>11</sup> :

- **le ralentissement de la commande publique.** Ce ralentissement est principalement d'ordre conjoncturel dans les départements d'Outre-mer avec l'achèvement en 2008 de plusieurs chantiers importants ;
- **le ralentissement des constructions de logements privés,** indépendamment du contexte général de contraction de la consommation ;
- **les mouvements sociaux de janvier à mars 2009,** principalement aux Antilles. Outre son impact sur le secteur du commerce et des services, la crise sociale a affecté fortement le secteur du BTP (les ventes de ciment ont ainsi reculé de 40 % au premier semestre 2009, alors que la baisse tendancielle était de 12 %) et le secteur du tourisme (l'effet sur le PIB est estimé à - 1,5 % pour la Guadeloupe et à - 0,5 % pour la Martinique)<sup>12</sup> ;
- **des facteurs d'ordre climatique, propres à chaque département** (séquelles des cyclones Dean et Omar, inondations aux Antilles...), qui ont fragilisé les secteurs agro-alimentaires.

Toutefois, le département de la **Guyane** a été moins affecté par ces difficultés. Les entreprises concernées ont eu, de ce fait, davantage recours aux autres solutions d'accompagnement proposées par l'AFD.

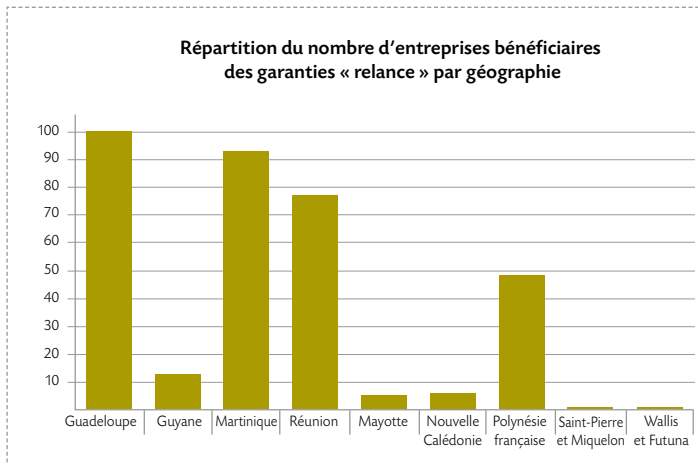
**En Polynésie française,** les trois secteurs porteurs de l'économie marchande (tourisme, perliculture et pêche) ont connu une forte contraction de leur activité en 2008 et 2009, entraînant une baisse du PIB estimée à plus du double de l'évolution constatée en métropole.

**A contrario, la moindre utilisation des nouveaux dispositifs de garantie en Nouvelle-Calédonie** s'explique par le faible impact de la crise sur l'activité économique. L'activité de crédit bancaire s'est globalement maintenue en 2009, induisant peu de demandes sur les deux produits d'aide à la trésorerie issues du plan de relance.

10 Certaines entreprises ont bénéficié de garanties LCCTC puis de garanties RTE.

11 Ne sont pas rappelés des facteurs communs avec la métropole, comme le fort ralentissement de la consommation des ménages ou des phénomènes prudentiels (entreprises, banques...).

12 Source IEDOM.



En revanche, les garanties classiques (prêts bancaires à l'investissement) de la Sogefom ont augmenté de 20 % en Nouvelle-Calédonie par rapport à 2008. Cette augmentation capacitaire, prévue également au titre du premier plan de soutien d'octobre 2008, a donc contribué au maintien du financement bancaire et au soutien de l'économie.

**A Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, la demande de garanties issues du plan de relance a été très faible, voire inexistante.**

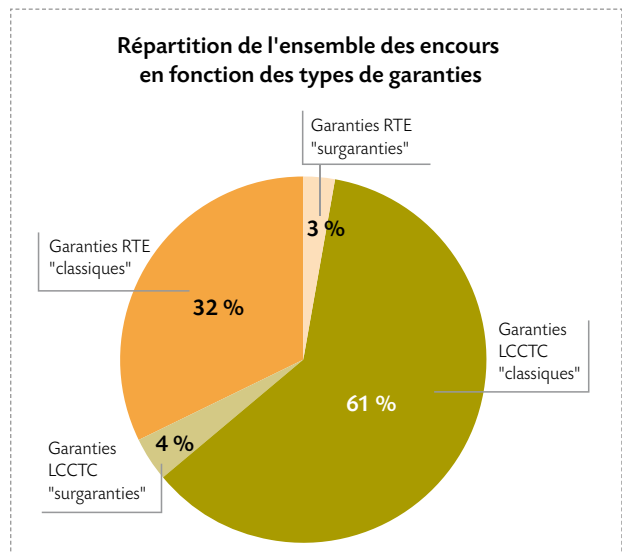
### 2.3 Les produits de garantie à court terme ont été privilégiés en volume

Les concours autorisés grâce au plan de relance dans l'Outre-mer en 2009 étaient principalement des crédits à court terme (LCCTC), avec 65 % des encours (toutes géographies confondues).

Cette prédominance masque des écarts importants :

- les cinq entreprises de taille intermédiaire (250-5000 salariés) ayant bénéficié des garanties du plan de relance se sont essentiellement appuyées sur des crédits à court terme pour répondre à leurs besoins conjoncturels ;
- les PME ont eu davantage recours à des crédits de consolidation de leurs lignes de trésorerie (à 58 %).

Les surgaranties ont représenté un faible pourcentage des encours (6,8 %, soit 2,7 M€). En effet, le coût de la garantie pour le bénéficiaire varie à la fois en fonction de sa cotation (Banque de France ou IEOM) et de la quotité garantie. Les montages ont donc été ajustés au mieux en fonction de l'intérêt du bénéficiaire.



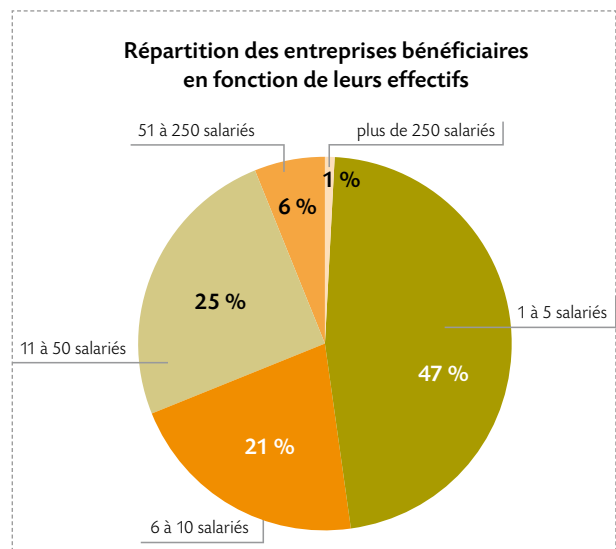
### 2.4 Les TPE/PME ont plus largement bénéficié du dispositif

98 % des garanties octroyées ont concerné des PME et deux tiers des interventions ont concerné des entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 10 salariés.

#### Focus sur les garanties aux entreprises de taille intermédiaire

L'AFD, en partenariat avec la Médiation nationale du crédit, les banques, l'entreprise concernée et, le cas échéant, le mandataire social, a accompagné 5 ETI pour un montant de garanties octroyées de plus de 16 M€, permettant aux banques d'accorder plus de 30 M€ de crédits aux ETI ultramarines.

Il s'est agi de dossiers souvent complexes, comportant surtout une dimension économique et sociale majeure, du fait des emplois en jeu au sein des groupes concernés (plus de 6200 emplois), mais aussi en raison des répercussions possibles parmi leurs fournisseurs. C'est donc une partie significative du tissu économique des départements concernés qui a bénéficié du soutien du plan de relance.



# 3. L'impact des aides distribuées

## 3.1 Plus de 11 000 emplois sécurisés par les garanties du plan de relance

Total des emplois soutenus	
Guadeloupe	3 107
Guyane	137
Martinique	3 030
Réunion	4 037
Mayotte	50
Nouvelle-Calédonie	72
Polynésie française	705
<b>TOTAL</b>	<b>11 138</b>

Même s'il est difficile d'établir un lien direct entre octroi d'une garantie et maintien des emplois concernés, les outils du plan de relance ont malgré tout influé très directement sur le financement et donc sur la pérennisation des entreprises bénéficiaires.

Le tableau ci-après recense les emplois comptabilisés au sein des entreprises aidées.

Des données provisoires montrent que la proportion de la population active ayant bénéficié des garanties du plan de relance est sensiblement équivalente dans les DOM à celle observée en métropole.

## 3.2 Des volumes significatifs par rapport à l'activité de garantie « classique » de l'AFD

Les garanties du plan de relance octroyées dans les DOM ont représenté 47 % des activités classiques de garantie des investissements du Fonds DOM sur la même période. Comme l'activité du Fonds DOM est restée stable en 2009 par rapport aux années antérieures, les nouveaux dispositifs ont donc permis un véritable effet levier sur la mobilisation des crédits bancaires.

Les garanties octroyées dans le Pacifique et à Mayotte représentent quant à elles respectivement 11 et 15 % des fonds de garantie concernés.

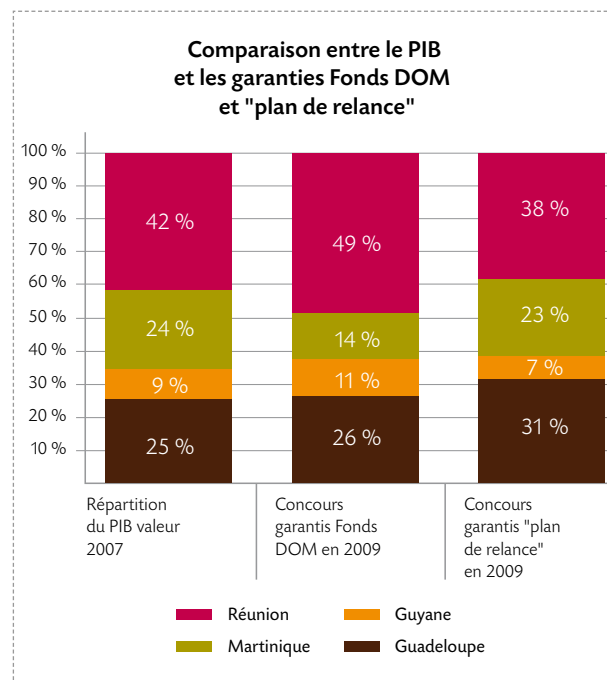
## 3.3 Des volumes en adéquation avec les autres dispositifs de soutien mis en place dans les DOM

A titre d'exemple, sur un an<sup>13</sup>, la Médiation du crédit a accompagné en Outre-mer 341 entreprises avec un taux de réussite de 70 %. Le dispositif a permis de débloquer 97 M€ de crédit et de préserver 6 443 emplois. 97 % des dossiers instruits concernent des TPE ou des PME de moins de 50 salariés.

## 3.4 Des garanties en phase avec la structure des économies locales

- Pour les DOM, l'utilisation du dispositif de garanties plan de relance suit globalement la répartition du PIB par géographie.

- La répartition sectorielle des octrois reflète la situation des économies locales.



La forte représentation des secteurs du **commerce**, du secteur BTP et des services s'explique en premier lieu par les effets de la crise économique et sociale dans les DOM :

- les entreprises du secteur du **commerce** ont eu particulièrement recours aux outils de la relance (38 % des entreprises bénéficiaires et 27 % des encours). Aux Antilles, l'arrêt de l'activité début 2009 a bien sûr eu un impact financier sur les entreprises de ce secteur. En effet, la perte de recettes est immédiate sur des entreprises dont le modèle économique est caractérisé par un fonds de roulement faible, souvent financé par un besoin en fonds de roulement négatif lié à l'absence de créances clients, une rotation rapide des stocks et l'existence de délais de paiement des fournisseurs.

13 Source : communiqué du ministère en charge de l'Outre-mer, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

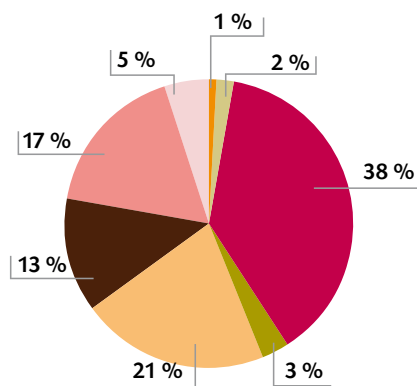
- de même, le secteur de la **construction** a subi un ralentissement des chantiers dans les DOM mais également en Polynésie française. Plus globalement, le ralentissement de l'investissement de la commande publique a pesé sur les finances des entreprises. Ainsi, les décalages dans les encaissements ont logiquement malmené la trésorerie des entreprises les plus fragiles. 21 % des entreprises bénéficiaires appartiennent ainsi à ce secteur (12 % des encours).
- Le secteur des **services** a concentré 48 % du montant investi dans le cadre des outils du plan de relance et regroupe 17 % des entreprises bénéficiaires. Toutefois, les ETI représentent l'essentiel des volumes, puisque hormis ces entreprises, le secteur des services ne représente plus que 10 % des garanties.

La répartition du montant des garanties a suivi également les structures des économies locales.

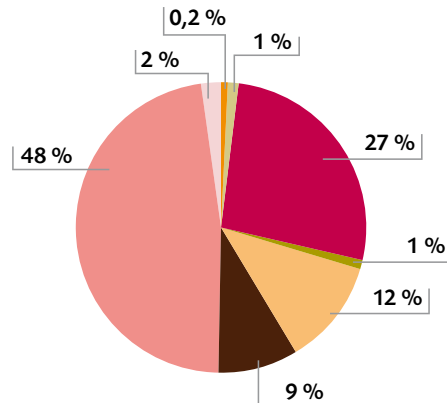
Dans les DOM, cette répartition peut enfin être comparée à la structure des encours de crédits bancaires sur la même période.

Les garanties du plan de relance étant adossées à des emprunts bancaires, elles ont suivi naturellement la même structure d'intervention. Ce constat peut expliquer que les secteurs ayant peu recours aux financements bancaires, comme l'hôtellerie, sont finalement peu représentés dans les encours de garanties octroyés par l'AFD.

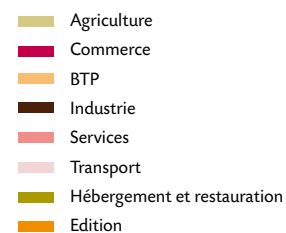
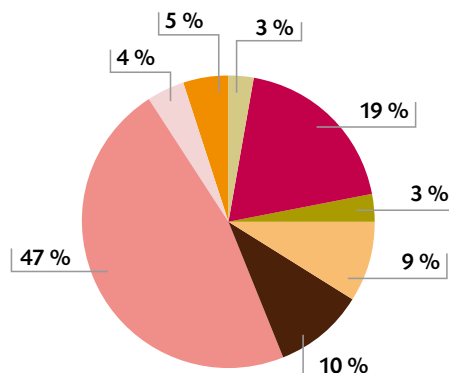
Répartition des entreprises bénéficiaires par grand secteur



Répartition du montant des garanties par grand secteur



Répartition des encours de crédit aux entreprises dans les DOM  
novembre 2009 (hors secteurs public et immobilier)



# Conclusions et perspectives 2010

## Enseignements tirés du bilan d'activité 2009

- Les garanties octroyées ont bien été ciblées à la fois sur les principaux secteurs d'activité des départements et collectivités concernées et sur les secteurs ayant le plus fortement souffert de la crise.
- Le nombre d'emplois soutenus est proportionnellement en phase avec le bilan des autres aides publiques, qu'elles soient diffusées Outre-mer ou en métropole.
- La finalité des dispositifs nationaux – aides à caractère conjoncturel – ne vise pas à prendre en compte les demandes des entreprises ultramarines faisant face à d'autres difficultés (difficultés liées au marché local ou à la faiblesse des structures bilancielle des entreprises). Les entreprises bénéficiaires sont ainsi bien structurées et ont mis en avant des tensions de trésorerie nées à la fois d'exigences accrues des fournisseurs quant aux modalités de règlement des commandes et d'une contraction sensible de l'activité.
- Les garanties distribuées ont eu un effet levier sur la production de crédits à court terme.
- L'ensemble des établissements bancaires a eu recours aux dispositifs nationaux, mais avec de fortes disparités, reflétant ainsi des politiques prudentielles différentes.
- L'appel aux garanties du plan de relance par les banques n'a pas reposé exclusivement sur la connaissance des dispositifs nationaux ou du rôle de l'AFD, mais a nécessité des actions de communication régulières de la part de l'AFD.

## Perspectives 2010

- Le Gouvernement a décidé de proroger, au niveau national, le dispositif de garantie du plan de relance jusqu'au 31 décembre 2010.
- L'évolution de la situation économique Outre-mer, traditionnellement en décalage par rapport à la métropole, justifie pleinement cette décision et ce, plus particulièrement dans les DOM, en Polynésie et à Mayotte.
- L'AFD a communiqué sur cette prorogation auprès des fédérations professionnelles, des banques et sur son site internet [www.vous-soutenir.afd.fr](http://www.vous-soutenir.afd.fr). La diffusion du bilan des dispositifs du plan de relance participe également de cette communication.
- La priorité de l'AFD sera d'apporter des solutions durables aux entreprises touchées par la crise. L'intervention en garantie des prêts de renforcement de la trésorerie des entreprises (RTE) sera donc privilégiée, dès lors qu'elle pourra être compatible avec la situation de l'entreprise et les attentes des banques demandeuses.
- Sur les trois premiers mois de 2010, 63 entreprises ont bénéficié de nouvelles garanties dans les DOM, pour un montant total de prêts de 9,4 M€.

## EN SAVOIR + SUR L'AFD

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis près de soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans neuf collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. Ces projets peuvent être portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif.

En 2009, l'Agence a consacré près d'un milliard d'euros au financement de projets dans l'Outre-mer (sur un total de 6,2 milliards) selon quatre axes d'intervention : l'accompagnement des politiques publiques, le financement des PME, la préservation de l'environnement et la coopération régionale. Plus de 10 000 entreprises bénéficient d'un soutien de l'AFD dans l'Outre-mer à travers des garanties, des avances de trésorerie ou des bonifications d'intérêts de prêts bancaires.

### Le réseau des agences



→ **Cayenne**  
GUYANE, GUYANA,  
SURINAME  
Lotissement les Héliconias  
Route de Baduel  
BP 1122  
97345 Cayenne Cedex  
Tél. : (33) 5 94 29 90 90  
Fax : (33) 5 94 30 63 32  
afdcaayenne@afd.fr



→ **Mata-Utu**  
WALLIS ET FUTUNA  
Route territoriale n°1,  
Village de Akaaka,  
District de HAHAKE  
BP 976 - 98600 Wallis  
Tél. : (681) 72 25 05  
Fax : (681) 72 20 03  
afdmatautu@afd.fr



→ **Pointe-à-Pitre**  
GUADELOUPE  
Parc d'activités de la Jaille  
Bâtiment 7  
BP 110  
97122 Baie-Mahault  
Tél. : (33) 5 90 89 65 65  
Fax : (33) 5 90 83 03 73  
afdpointeapitre@afd.fr



→ **Fort-de-France**  
MARTINIQUE,  
PETITES ANTILLES  
Boulevard du Général  
de Gaulle  
BP 804  
97244 Fort-de-France  
Cedex  
Tél. : (33) 5 96 59 44 73  
Fax : (33) 5 96 59 44 88  
afdfortdefrance@afd.fr



→ **Nouméa**  
NOUVELLE-CALEDONIE,  
VANUATU, ETATS INSU-  
LAIRES DU PACIFIQUE-SUD  
1, rue de Barleux  
BP J1 - 98849 Nouméa  
Cedex  
Tél. : (687) 24 26 00  
Fax : (687) 28 24 13  
afdnoumea@afd.fr



→ **Saint-Denis**  
REUNION, TERRES AUS-  
TRALES ET ANTARCTIQUES  
FRANCAISES  
44, rue Jean Cocteau  
BP 2013  
97488 Saint-Denis Cedex  
Tél. : (33) 2 62 90 00 90  
Fax : (33) 2 62 21 74 58  
afdssaintdenis@afd.fr



→ **Mamoudzou**  
MAYOTTE  
Résidence Sarah,  
Place du Marché  
BP 610 Kawéni  
97600 Mamoudzou  
Tél. : (33) 2 69 64 35 00  
Fax : (33) 2 69 62 66 53  
afdmamoudzou@afd.fr



→ **Papeete**  
POLYNESIE FRANCAISE  
Immeuble Hokule'a  
2, rue Cook - Paofai  
BP 578 - 98713 Papeete  
Tél. : (689) 54 46 00  
Fax : (689) 54 46 01  
afdpeapeete@afd.fr



→ **Saint-Pierre**  
SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON  
22, place du Général de  
Gaulle  
BP 4202  
97500 Saint-Pierre-et-Mi-  
quelon  
Tél. : (33) 5 08 41 06 00  
Fax : (33) 5 08 41 25 98  
agence@iedom-spm.fr

Agence Française de Développement

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)



Agence Française de Développement (AFD)  
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12  
Tél. : + 33 1 53 44 31 31

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)  
<http://outremer.afd.fr>  
[www.vous-soutenir.afd.fr](http://www.vous-soutenir.afd.fr)

**afd**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT